



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Services publics

Question au Gouvernement n° 1694

### Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications et concerne l'avenir d'Electricité de France.

Le 20 juin prochain, le conseil des ministres européens de l'énergie se réunit. Il y sera traité de l'avenir de l'énergie en Europe. Plusieurs théories s'opposent en ce qui concerne la libéralisation du marché de la production d'électricité. Certains pays, comme le notre, admettraient à la rigueur d'ouvrir le marché à partir de 100 gigawatt-heures. D'autres, comme l'Allemagne, voudraient descendre la barre à un ou deux gigawatt-heures, les Italiens ayant une position de compromis, à 40 gigawatt-heures.

Monsieur le ministre, à quelle hauteur mettez-vous la barre pour le niveau de production ouvert à la libéralisation ?

En second lieu, qu'en sera-t-il de nos principes de péréquation et d'aménagement du territoire, auxquels nous tenons, et, plus généralement, de la préservation de la notion de service public ?

Enfin, après la décision de Bruxelles, il serait très intéressant qu'EDF pratique une véritable transparence, en ce qui concerne tant la haute que la moyenne et la basse tension. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, ce n'est pas Bruxelles qui prendra la décision, mais le conseil des ministres, lequel se prononcera à la majorité qualifiée. La position du Gouvernement français est claire. Dans cette affaire, nous défendons trois principes.

Premièrement, nous refusons une libéralisation généralisée du marché de l'électricité. Nous souhaitons par conséquent que soit acceptée une fois pour toutes ce qu'Yves Galland avait obtenu lors du conseil des ministres de juin 1995, c'est-à-dire la coexistence de la conception ultra libérale allemande et de l'organisation du marché de l'électricité autour du service public, même s'il y a une certaine dose de concurrence, ce qui est le cas avec l'acheteur unique. Toute solution qui ne permettrait pas à la France d'opter pour l'acheteur unique serait pour nous inacceptable.

Deuxièmement, s'agissant de la défense du service public, il existe une majorité au sein du conseil des ministres de l'industrie pour reconnaître le droit pour l'État de choisir les missions de service public et de le placer au centre de l'organisation du marché électrique. Pour nous, le cœur du service public, c'est la protection des vingt-neuf millions de consommateurs domestiques que l'État s'engage à desservir en électricité, par l'intermédiaire d'EDF,...

M. Jean-Yves Le Deaut. Nous sommes mal protégés !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... en assurant la sécurité et la continuité du service avec des prix péréqués.

Troisièmement, c'est un principe, nous avons le souci de la programmation à long terme. EDF aura la mission d'assurer la couverture en électricité de l'ensemble du territoire et nous fonderons notre indépendance énergétique sur le choix du nucléaire.

Tout ce qui irait en deca de ces trois principes ne rencontrerait pas l'adhésion du Gouvernement.

Les discussions menées avec nos partenaires me donnent le sentiment qu'une solution pourrait consister à retenir une fourchette d'ouverture du marché à une concurrence limitée et maîtrisée qui s'adresserait, pour l'essentiel, à de gros consommateurs intégrant eux-mêmes un coût énergétique à leur prix de revient, ce qui les mettrait en concurrence avec d'autres entreprises. Mais nous n'accepterons pas la libéralisation généralisée du marché,...

M. Jean-Yves Le Deaut. On verra !

M. Jean-Claude Lefort. Pas aujourd'hui !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... pas plus le 20 juin que plus tard.

Obligation est faite d'organiser le service électrique autour de la pérennité du service public et de l'entreprise dont la mission est d'assurer ce service public, à savoir Electricité de France. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)

## Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Pierre Micaux.

M. Pierre Micaux. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications et concerne l'avenir d'Electricité de France.

Le 20 juin prochain, le conseil des ministres européens de l'énergie se réunit. Il y sera traité de l'avenir de l'énergie en Europe. Plusieurs théories s'opposent en ce qui concerne la libéralisation du marché de la production d'électricité. Certains pays, comme le notre, admettraient à la rigueur d'ouvrir le marché à partir de 100 gigawatt-heures. D'autres, comme l'Allemagne, voudraient descendre la barre à un ou deux gigawatt-heures, les Italiens ayant une position de compromis, à 40 gigawatt-heures.

Monsieur le ministre, à quelle hauteur mettez-vous la barre pour le niveau de production ouvert à la libéralisation ?

En second lieu, qu'en sera-t-il de nos principes de péréquation et d'aménagement du territoire, auxquels nous tenons, et, plus généralement, de la préservation de la notion de service public ?

Enfin, après la décision de Bruxelles, il serait très intéressant qu'EDF pratique une véritable transparence, en ce qui concerne tant la haute que la moyenne et la basse tension. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. Jean-Pierre Soisson. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le député, ce n'est pas Bruxelles qui prendra la décision, mais le conseil des ministres, lequel se prononcera à la majorité qualifiée. La position du Gouvernement français est claire. Dans cette affaire, nous défendons trois principes.

Premièrement, nous refusons une libéralisation généralisée du marché de l'électricité. Nous souhaitons par conséquent que soit acceptée une fois pour toutes ce qu'Yves Galland avait obtenu lors du conseil des ministres de juin 1995, c'est-à-dire la coexistence de la conception ultra libérale allemande et de l'organisation du marché de l'électricité autour du service public, même s'il y a une certaine dose de concurrence, ce qui est le cas avec l'acheteur unique. Toute solution qui ne permettrait pas à la France d'opter pour l'acheteur unique serait pour nous inacceptable.

Deuxièmement, s'agissant de la défense du service public, il existe une majorité au sein du conseil des ministres de l'industrie pour reconnaître le droit pour l'État de choisir les missions de service public et de le placer au centre de l'organisation du marché électrique. Pour nous, le cœur du service public, c'est la protection des vingt-neuf millions de consommateurs domestiques que l'État s'engage à desservir en électricité, par l'intermédiaire d'EDF,...

M. Jean-Yves Le Deaut. Nous sommes mal protégés !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. ... en assurant la sécurité et la continuité du service avec des prix péréqués.

Troisièmement, c'est un principe, nous avons le souci de la programmation à long terme. EDF aura la mission

d'assurer la couverture en electricite de l'ensemble du territoire et nous fonderons notre independance energetique sur le choix du nucleaire.

Tout ce qui irait en deca de ces trois principes ne rencontrerait pas l'adhesion du Gouvernement.

Les discussions menees avec nos partenaires me donnent le sentiment qu'une solution pourrait consister a retenir une fourchette d'ouverture du marche a une concurrence limitee et maitrisee qui s'adresserait, pour l'essentiel, a de gros consommateurs integrant eux-memes un cout energetique a leur prix de revient, ce qui les mettrait en concurrence avec d'autres entreprises. Mais nous n'accepterons pas la liberalisation generalisee du marche,...

M. Jean-Yves Le Deaut. On verra !

M. Jean-Claude Lefort. Pas aujourd'hui !

M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. ... pas plus le 20 juin que plus tard.

Obligation est faite d'organiser le service electrique autour de la perennite du service public et de l'entreprise dont la mission est d'assurer ce service public, a savoir Electricite de France. (Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la republique et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la democratie francaise et du Centre.)

## Données clés

**Auteur :** [M. Micaux Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 1694

**Rubrique :** Politiques communautaires

**Ministère interrogé :** industrie, poste et télécommunications

**Ministère attributaire :** industrie, poste et télécommunications

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 5 juin 1996, page 3754

**Réponse publiée le :** 5 juin 1996, page 3754

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 1996